

DEMANDE PREFECTURE DU BAS RHIN

(Certificat ou Licence)

Bonjour,

je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe les avis des services recueillis à ce jour.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer la bonne prise en compte, et engagement à respecter les prescriptions qui y figurent.

J'attire particulièrement votre attention sur les prescriptions suivantes :

Gendarmerie : avis favorable du 16 février, sous réserve :

- que les participants se conforment strictement au code de la route
- que l'organisateur s'assure de la sécurité des participants, des autres usagers de la route, et vérifie la conformité des documents administratifs des concurrents, notamment en terme d'assurance

DRDJSCS : avis favorable du 2 février 2017 sous réserve :

- **que les participants présentent un certificat médical de non contre indication à la participation à une épreuve automobile datant de moins d'un an**
- que chaque véhicule soit équipé d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 1 kg et d'un triangle. Chaque membre d'équipage devra posséder un gilet fluorescent
- l'organisateur rappellera aux concurrents ses coordonnées ainsi que celles des services d'urgence

SDIS : avis favorable du 28 février 2017 sous réserve :

- de fournir aux concurrents les numéros de téléphone des services de secours et de l'organisateur
- de s'assurer auprès de MétéoFrance avant le début de la manifestation que les conditions météo ne sont pas défavorables

Cordialement,

-- Mickael PONCHON Bureau de la Réglementation - Pôle " Sécurité "Préfecture du Bas-Rhin Tél. 03 88 21 61 19

Mail du 21/03/2017